

Image not found or type unknown



vehicule sous douane et apres action en justice le proces a été g

Par **malekram**, le **13/01/2013** à **22:43**

la douane vient de garder mon vehicule depuis l'an 2000 sous pretexte qu'il n' est pas conforme lors de son importation.apres un procès au niveau de la jutice qui a duré 10 ans,j'ai obtenu gain de cause. lorsqu'il m'a été remis en 2010,il s'est complètement dégradé parce qu'il est stationné à l'air libre(pneus deteriorés,tole corrodée,moteur coulé ,pieces volées...) il l'on évalué à 52000 euro alors qu'en 2000 ,je l'ai acheté à272000 euro.
comment vais-je demander mes droits pour avoir le prix au mois initial de mon vehicule et dommages et interets causés pendant ces 10ans écoulés et merci